

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat – CMA – représentent les intérêts généraux de l'artisanat. Elles agissent pour que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie et assurent, dans une relation de proximité, des missions de service public essentielles à la structuration de l'artisanat et au développement des entreprises. Elles sont gérées par des artisans élus par leurs pairs tous les 5 ans.



POURQUOI VOTER ?

● POUR PRÉSERVER L'IDENTITÉ DE L'ARTISANAT

Les CMA représentent un outil dédié aux entreprises artisanales. Elles protègent la qualité artisanale.

● POUR DÉFENDRE L'INDÉPENDANCE DU SECTEUR DE L'ARTISANAT

Voter, c'est s'assurer que les CMA restent indépendantes et gérées par et pour les artisans.

● POUR ASSURER UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ

Grâce à leur ancrage territorial, les CMA accompagnent les entreprises artisanales tout au long de leur vie, depuis leur création jusqu'à leur transmission.

QUI PEUT VOTER ?

Les artisans d'au moins 18 ans et les conjoints collaborateurs qui sont inscrits ou mentionnés au répertoire des métiers au 31 mai 2021, sans condition de nationalité.

COMMENT VOTER ?

Le scrutin s'effectue du 1er au 14 octobre 2021.
 2 modalités de vote sont possibles :



PAR COURRIER

Chaque électeur reçoit à son domicile son matériel électoral (bulletins de votes et circulaires)



PAR INTERNET

Les électeurs reçoivent les modalités de vote en ligne et se rendent sur le site www.artisansvotons.fr

C'est simple, rapide et confidentiel !

ÉLECTIONS AUX CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

1^{er} - 14 OCTOBRE 2021

**ARTISANS,
 DÉCIDONS DE NOTRE FUTUR**

VOTONS

LA VOIX DES ARTISANS



U2P union
 des entreprises
 de proximité

ARTISANS, NOUS SOMMES 1,7 MILLION DE FEMMES ET D'HOMMES

La pandémie nous a mis à l'épreuve, mais avec courage et esprit de responsabilité, nous avons tenu bon et les Françaises et les Français ont redécouvert les attraits de nos entreprises : proximité, qualité, convivialité.

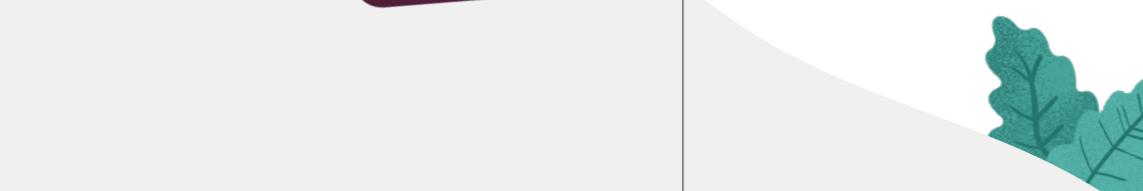
Les Chambres de métiers et de l'artisanat -CMA- ont un rôle majeur d'accompagnement de nos entreprises, en complémentarité avec les organisations professionnelles.

C'est pourquoi l'U2P s'engage avec conviction dans les élections aux CMA.

La liste « La Voix des Artisans » présentée par l'U2P **est composée d'artisans issus de tous les métiers de l'artisanat, qui se mettront au service exclusif des artisans, à la différence des listes des organisations concurrentes** (fédérations du MEDEF et de la CPME) qui défendent des entreprises de plus grande taille aux intérêts contraires à ceux des entreprises artisanales.

Ne ratez pas l'occasion de prendre la parole, faites le meilleur choix pour l'avenir de votre entreprise, votez et faites voter pour la liste présentée par l'U2P :

LA VOIX DES ARTISANS



LES COMBATS MENÉS PAR L'U2P :

- L'U2P qui a créé avec les CMA le slogan « l'Artisanat, Première entreprise de France », veut **renforcer les qualifications, protéger l'identité artisanale, promouvoir l'apprentissage et la transmission d'entreprise**
- L'U2P qui est à l'origine du Fonds de solidarité pour aider les entreprises à faire face à la crise covid, veut **placer l'artisanat au cœur des politiques publiques** et de l'action économique
- L'U2P qui défend les intérêts des entreprises de proximité dans les négociations et dans la concertation avec les pouvoirs publics, demande qu'un plan de **lutte contre les difficultés d'embauche** soit engagé
- L'U2P refuse que les entreprises artisanales soient laissées à l'écart de la modernisation du pays, et demande que celles-ci bénéficient réellement des **aides à la transformation numérique et énergétique**
- L'U2P qui a déjà obtenu d'importantes baisses de charges, continuera à s'opposer aux dépenses publiques mal maîtrisées afin de **limiter la fiscalité nationale et locale**
- L'U2P qui a mis fin au RSI, qui est à l'origine du statut protecteur des conjoints d'artisans et de la création d'une plateforme d'avantages réservés aux artisans et salariés de l'artisanat (Proximeo), continuera à **améliorer la protection sociale et le pouvoir d'achat des artisans**
- L'U2P qui a toujours réclamé des règles de concurrence équitables, veut **encadrer davantage le travail détaché, les plateformes de commerce en ligne, et les ventes directes**

LES ENGAGEMENTS DES CANDIDATS « LA VOIX DES ARTISANS » :

- **Nous assurerons un service de proximité à chaque artisan**, au plus près de son lieu d'activité, par l'intermédiaire de la Chambre de niveau départemental et des commissions territoriales de proximité
- **Nous garantirons une gestion performante des Centres de formation d'apprentis -CFA-** afin qu'ils répondent efficacement aux besoins en compétences des entreprises artisanales
- **Nous mènerons une politique active de développement des activités artisanales** dans le centre des villes et des villages
- **Nous placerons au cœur de notre action la simplification des formalités administratives**, notamment en défendant le principe d'une déclaration unique et simplifiée pour toutes les administrations



- **Nous renforcerons l'accompagnement des artisans, des porteurs de projet et des créateurs-repreneurs d'entreprise artisanale**
- **Nous défendrons auprès des collectivités territoriales un aménagement commercial et urbain adapté à l'activité des artisans** (régulation des ouvertures de grandes surfaces, stationnements en zone de chalandise) et qui ne fasse pas obstacle à leurs déplacements (restrictions de trafic et zones à faible émission -ZFE-)
- Nous mutualiserons les moyens des CMA pour optimiser le service aux artisans ; **nous nous opposerons à la fusion des CMA et des CCI** pour continuer à défendre les besoins spécifiques des entreprises artisanales

